



**#DEVELOPPEUR EMPLOI**

**#OFFRE DE SERVICE**

*24 juin 2024*

**HORIZON JOB AGENCE EMPLOI**

25 Rue Pierre Joigneaux – 21200 BEAUNE

Tél. : 03.80.20.83.10 – Mail : [beaune@horizonjob.fr](mailto:beaune@horizonjob.fr)

SIRET 82114969700053 – APE : 7820Z



## #ENGAGEMENT

**Nom du client :** DOMAINE A.F.GROS

**Activité :** CULTURE DE LA VIGNE 0121Z

**Siret :** 38396734600016

**Adresse :** 1 PLACE DE L'EUROPE  
21630 POMMARD

**Nom du Contact :** CAROLINE PARENT

**Postes à pourvoir :** OUVRIER VITICOLE  
Tout autres postes de l'entreprise

**Lieu de travail :** POMMARD

## #REMUNERATION SALARIES

La rémunération du salarié intérimaire ne peut être inférieure au salaire de référence (Art. L1251-18CT).

L'intérimaire doit bénéficier des mêmes droits et avantages qu'un permanent de l'EU sur un périmètre de poste identique (Art. L1251-43CT).

L'EU peut être sanctionnée si elle a omis de communiquer la totalité des primes avantages liée à la rémunération des intérimaires (Art. L1254-10CT).

## #SECURITE

Nous avons une politique de sécurité quotidienne en sensibilisant régulièrement nos intérimaires à la sécurité.

Nous validons la visite médicale des candidats par métier avec la médecine du travail, au regard de la législation en vigueur.

L'Entreprise Utilisatrice s'engage à mettre à disposition, à ses frais, les EPI nécessaires à une délégation en toute sécurité pour les intérimaires.



## #CONDITIONS DE COLLABORATION

Pour un règlement à 30 Jours Nets par prélèvement, nous vous proposons les conditions tarifaires suivantes :

Coefficient de Délégation	<b>2.15</b>
Coefficient de Gestion	<b>2.08</b>
Heures mutuelle obligatoire	<b>0,15 €/heure</b>
Coefficient Indemnités Soumise	<b>Coeff Mission</b>
Coefficient Indemnités Non Soumise	<b>1.05</b>
Coefficient Jour Fériés (Art. L 1251-18)	<b>Coeff Mission</b>
Coefficient jour pour évènement familiaux	<b>Coeff Mission</b>
Gestion accident du travail	<b>75 €</b>
Frais de dossier	<b>120 €</b>

En cas d'embauche en CDD ou CDI dans votre entreprise avant 16 semaines consécutives de contrat en intérim, des frais forfaitaires de recrutement liés à l'évaluation et au temps passé, seront facturés 100€ par jour de mission non effectuée.

Ces conditions sont susceptibles d'être révisées en cas de modifications de la législation en vigueur, elles sont valables jusqu'au 31 Décembre 2024 et seront renouvelables par tacite reconduction.

**Pour HORIZON JOB**  
**RELTIEH Hugo**

Commercial

**Pour DOMAINE A.F.GROS**  
**PARENT Caroline**

Présidente

**SAS DOMAINE AF GROS**  
Grande Rue - 21630 Pommard  
SIRET 383 967 346 00016  
T.V.A. FR 84 383 967 346

